

*Les pénitenciers*

saurais, faute de temps, les examiner toutes, mais j'aimerais quand même m'arrêter à une ou deux. Le député d'Oxford a dit que ce dont nous avons le plus besoin, c'est de l'apport des gens. Il a parfaitement raison.

J'ai du mal à comprendre que lors de la récente prise d'otages au pénitencier de Drumheller, les autorités n'ont pas songé à faire appel aux bons offices des aumôniers. Ceux-ci n'ont pu rien faire, alors qu'ils avaient pourtant établi d'étroites relations avec les prisonniers. Voilà un cas où les autorités n'ont eu recours à l'aide de personne.

Un autre point me préoccupe énormément: c'est que certains des gardiens de prison qui ont vécu cette prise d'otages souffrent encore d'épuisement nerveux, physique et psychologique. Il semble qu'une fois terminée la prise d'otages, nous oublions les répercussions qu'elle a sur ceux qui y ont été mêlés.

La question des visites conjugales recommandées par le ministre exige également un examen très attentif. L'Alliance de la Fonction publique s'y oppose car elle estime que ces visites pourraient compromettre la sécurité dans les prisons et entraîner des évasions, des actes de violence, des prises d'otages, de l'agitation chez les détenus et même des actes de violence sur la personne des femmes, c'est-à-dire des querelles de ménage.

J'ai rencontré récemment le maire de la ville de Drumheller et l'association des ministres du culte de la région. L'un des premiers sujets abordés a été celui des visites conjugales. Un seul des nombreux ministres présents était en faveur, et seulement pour les détenus les plus jeunes. On veut les limiter aux pensionnaires des prisons à sécurité maximum. Cela crée un véritable conflit parmi les gardiens de prison et les détenus quand on n'en parle que pour les détenus des prisons à sécurité maximum, les meurtriers et le reste, mais non pour ceux qui purgent une peine pour des délits moins graves. Il faudrait bien examiner la question avant qu'elle ne suscite d'autres remous dans le pays.

Il y a aussi les établissements à sécurité moyenne. On a construit une prison à sécurité moyenne où on a ensuite interné des détenus à vie et d'autres détenus dangereux. Voilà ce qui a causé la prise d'otages. Il y a eu beaucoup de confusion dans toute cette affaire. Les ministres aussi se préoccupent de ce fait. Si le classement et la séparation des détenus étaient menés à bien, les réhabilitations seraient plus nombreuses.

Je désire ardemment que cette motion soit adoptée. Il est impérieux que les recommandations qui ont été faites soient étudiées. Je n'arrête pas de parler parce que tout a été dit sur le sujet mais bien parce que je suis impatient de voir cette motion adoptée aujourd'hui. J'espère que les députés ne mine-  
ront pas la justice de ce pays en défaisant cette motion.

[*Français*]

**M. Bernard Loiselle (Verchères):** Monsieur le président, j'entends mes collègues progressistes conservateurs crier «honte» parce que, bien sûr, si nous prenons la parole sur cette motion et que nous sommes contre, nous donnons donc l'impression que nous sommes en faveur des prisons qui ressembleraient à des forteresses. Si nous sommes pour, évidemment, il y a le danger que l'on dise . . .

**M. Kilgour:** Monsieur le président, le député de Verchères peut-il expliquer à l'avance s'il va faire perdre le temps des députés à la Chambre pendant les trois minutes qui restent . . .

**M. Loiselle:** Monsieur le président, en novembre dernier, la même motion a été débattue à la Chambre et pourtant ceux qui ont parlé contre étaient les députés de Edmonton-Strathcona et de Bruce-Grey. Au près de ces noms je vois l'inscription P.C. et, dans notre pays, cela veut dire parti progressiste conservateur. Et le député MacGuigan était en faveur.

Maintenant, la question est fort simple. Avons-nous réellement besoin d'un sous-comité du comité permanent de la Justice et des Questions juridiques pour passer en revue l'application de chacune de ces recommandations? De façon très pratique, je dis non . . .

**Une voix:** Oui.

**M. Loiselle:** On diverge d'opinion et c'est justement pour cette raison qu'il y a une Chambre des communes. Je dis que ce comité, lors de l'étude des crédits du ministre du solliciteur général, a l'occasion de poser toutes les questions sur le sujet. De façon pratique, ce comité aura devant lui, dès le mois de janvier, toute la loi sur les jeunes délinquants.

A ce moment-ci, alors que nous sommes pris à la Chambre, où tous les comités sont des plus occupés, lorsqu'un comité permanent étudie la résolution relative au rapatriement, lorsque nous avons à discuter de tellement de sujets, je me demande comment nous pourrions justifier qu'un groupe de députés soit à nouveau appelé à voyager à travers le pays. Je ne crois pas qu'on ait besoin d'un tel forum ni d'un tel cadre pour aller plus loin que les recommandations formulées dans le rapport MacGuigan.

Alors, je crois qu'il y a énormément de choses à faire dans le domaine . . .

[*Traduction*]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)